NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/9128
2 avril 1969

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 1er AVRIL 1969, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 2638 du 1er avril 1969, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Le 12 mars 1969, vers 14 heures, trois avions des forces américano-sud-vietnamiennes ont violé l'espace aérien du Cambodge, au-dessus du village de Thnot, district de Kompong Rau, dans la province de Svay Rieng, et ont attaqué à la mitrailleuse et aux roquettes, causant six blessés dont 3 gravement parmi les habitants dudit village qui étaient en train de garder leur bétail.

Ce sont les nommés :

- NHEM KAY, 23 ans
- CHAU VAY, 18 ans
- SOM ROEUN, 16 ans
- THONG SAN, 18 ans
- CHRUNH YIN, 18 ans
- Neang CHRUNH YIM, 21 ans.

Au cours de cette attaque, un buffle a été également tué et un autre blessé.

Le Gouvernement royal du Cambodge a élevé une protestation énergique et indignée contre cette violation délibérée de l'espace aérien du Cambodge par les forces américano-sud-vietnamiennes, violation suivie d'attaque meurtrière contre les paisibles habitants cambodgiens. Il a exigé que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la République du Vietnam prennent des mesures appropriées pour mettre fin au renouvellement de pareils actes hostiles et indemniser les victimes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,
(Signé) HUOT SAMBATH

69-06795